



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2026
COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de janvier à vingt-heures zéro minute, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

Etaient présents : BORGEOU Michel, BOUGAUD Adeline BOUREILLE Patrick, GAROT Marie-Françoise, FORTIN Séverine, GUIGUE Jean-Marc, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno ROYER Catherine, VUILLARD Jean-Thomas

Absents : FLEURY Luc, PACAUD Christelle, WEISS Romy,

Quorum : 7

Secrétaire de séance :

M GUIGUE Jean-Marc a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 16/01/2026

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance précédente,
- Convention gîte de France,
- Tarif gîtes communaux
- Bureau élections
- Communications et questions diverses.

Il est utilisé un vote à scrutin public

Mme le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h00, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

En exercice	13
Présents	10
Pouvoir	0
Votants	10

Approbation du pv de la séance précédente

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal du conseil municipal du 18/12/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du conseil municipal du 18/12/2025

Vote : 10 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Tarifs gîtes communaux

Le conseil municipal fixe les tarifs qui seront appliqués à compter de ce jour pour la location du gîte du Presbytère et de la Malatière

Gîte du Presbytère :

LOCATION WEEK-END

Week-end 2 nuits : 830€ (soit du vendredi au dimanche ou du samedi au lundi)

Week-end 3 nuits : 1140€ (soit du jeudi au dimanche ou du vendredi au lundi)

Week-end 4 nuits : 1500 (soit du mercredi au dimanche ou du jeudi au lundi)

LOCATION SEMAINE :

Semaine complète : 2100€

Gîte de la Malatière :

LOCATION WEEK-END

Week-end 2 nuits : 1100€ (soit du vendredi au dimanche ou du samedi au lundi)

Week-end 3 nuits : 1520€ (soit du jeudi au dimanche ou du vendredi au lundi)

Week-end 4 nuits : 2000 (soit du mercredi au dimanche ou du jeudi au lundi)

LOCATION SEMAINE :

Semaine complète : 2500€

Le prix du séjour inclut : La fourniture des draps, serviettes de toilette, lits bébés, le ménages en fin de séjour...

La location durant les jours fériés en semaine sera assimilée à un week-end pour le tarif.

Vote : 10 voix pour
0 Voix
contre
0 abstention

Remboursement acompte sur location gîte du Presbytère

Mme le Maire, informe le conseil municipal qu'une location était prévue du 24/12/2025 au 02/01/2026 par DVA (Destination Voyages Adaptées). L'organisme a annulé son séjour le 18/12/2025 car il n'a pas fait dans les temps sa déclaration de voyage auprès des services préfectoraux, obligatoire pour ce genre d'organisme.

Mme le Maire demande au conseil municipal s'il convient de conserver l'acompte d'un montant de 494€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de conserver l'acompte de 494€.
CHARGE Mme le Maire d'informer DVA.

Vote : 10 voix pour
0 Voix
contre
0 abstention

Demande de subvention

L'école de Mervans organise une classe découverte en Normandie. Une élève, Kaylane Klinger, de la commune participe à ce séjour. Elle nous sollicite pour le versement d'une subvention afin de participer au voyage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 50€.

DIT que la subvention sera virée à la coopérative scolaire de Mervans

CHARGE Mme de Maire de faire le nécessaire

Bureau élections municipales du 15 et 22 mars 2026

1^{er} tour 15/03/2026

8H 13H00 : Adeline, Nathalie, Jean-Marc

13h00 18h00 : Michel, Bruno, Patrick, Catherine

Convention gîte de France 2026

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement de l'adhésion à GITE DE France pour 2026, les prises de locations seront partagées entre gîte de France via leur centrale de réservation et la commune.

La centrale de réservation se rémunérant à hauteur de 8%, nous recevrons de gîte de France le prix de la location moins les 8% (montant arrondi).

Le conseil municipal prend acte de ce nouveau système de location et charge Mme le maire de faire toutes les démarches nécessaires.

Questions et informations diverses

Remplacement de l'arbre de la laïcité par un érable rouge

Prochaine réunion de conseil le 05/03/2026 à 20h00

Repas de conseil le 06/03/2026

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h22

Le Maire,
GAROT Marie-Françoise

secrétaire de séance,
GRAS Nathalie